

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 10 heures 00,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à
Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de M.
Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
30 JUIN 2026

DATE DE PUBLICATION :
10 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 31

Étaient Présents :

Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Jérôme BLINO, - M.
Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Mme Aurore
CELARD, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - M.
Julien DEMETTRE, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel FERET, - M. Dominique
FILLOUX, - M. Patrick GERAUD, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno
HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc LAMOUR, - Mme Stéphanie
LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Nathalie LE BOULCH-
VILLERS, - M. Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis LE RALLE, - M. Didier
LOYER, - M. Bernard MONTI, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - M.
Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

Étaient Absents Excusés:

Mme Audrey BERTET, - M. Eric BLANCHO, - M. Eric BOSQUILLON DE
JENLIS, - M. Julien CHESNIN, - M. Michel CRIAUD, - M. Sylvain GUEDAS, -
Mme Christine LE CADRE

Mme Lauriane DEGRES donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
Mme Sylvie NEVES donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Géraldine TABART a été élue Secrétaire

**DÉLIBÉRATION N°099 2026 - TOURISME - VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE L'OFFICE DE
TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. Jean-Marie COLOMBEL, Vice-Président en charge du tourisme, et président de l'Office de Tourisme
Communautaire précise que le Comité de Direction de l'Office de Tourisme, lors de sa séance du 10 mars 2026 a arrêté
le Compte Financier Unique 2025, dressé par Monsieur Le Receveur.

Conformément aux dispositions des articles L.133-8 et R.133-13 à R.133-16 du Code du Tourisme, les comptes de
l'Office de Tourisme doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Le Compte Financier Unique 2025 de l'Office fait notamment état des éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	986 556,20 €
Recettes de l'exercice	1 079 660,88 €
Excédent de l'exercice	93 104,68 €
Excédent de l'exercice reporté	320 795,67 €
Excédent global de fonctionnement	413 900,35 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice	139 497,52 €
Recettes de l'exercice	125 625,81 €
Déficit de l'exercice-	13 871,71 €
Restes à réaliser à reporter en 2026	0,00 €
Excédent de l'exercice reporté	53 117,12 €
Excédent global d'investissement	39 245,41 €
Excédent global	453 145,76 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 de l'Office de Tourisme communautaire tel qu'arrêté par son Comité de Direction le 10 mars 2026.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 10/07/2026
Le Président,

